



Conditions de prêt du matériel GUMS

Le GUMS met à la disposition de ses adhérents un matériel technique performant, à des conditions avantageuses, moyennant quelques règles, que vous vous engagez à respecter en signant ce document.

- Vous êtes responsable du matériel emprunté et de son retour à la permanence à la date prévue.
- Toute sortie de matériel doit donner lieu à une inscription dans le cahier du matériel, écrite lisiblement, en précisant soigneusement les numéros des articles empruntés, la date de sortie et la date de retour prévue. Pour un WE la date de retour doit normalement se situer dans la semaine suivante, sous peine de pénaliser vos camarades qui souhaitent emprunter le matériel à votre suite.
- Les conditions de prêt sont de 2 sortes : soit vous participez à un car-couchettes, un stage organisé par le club, ou un raid annoncé dans le Crampon ou le site Web. Dans ce cas, seule la location du matériel individuel (dva, baudrier, crampons, piolet, casque, huit, mousquetons) est facturée et directement perçue par l'organisateur, le matériel collectif (corde) étant en prêt gratuit. Dans les autres cas, le montant de la location doit être réglé d'avance en espèces ou chèque à l'ordre du GUMS.

Prêt gratuit pour les formations et les stages.

- Dans tous les cas (location ou prêt), un chèque de caution à l'ordre du GUMS (tarifs dans le tableau ci-après) avec la mention « caution matériel » au dos, doit être envoyé ou déposé (auprès du permanencier). Si vous faites plusieurs sorties dans l'année, laissez votre chèque en dépôt. En revanche, d'une année sur l'autre, ce chèque doit être renouvelé. Ayez le bon réflexe, envoyez-le en même temps que le renouvellement de votre inscription annuelle, ou au plus tard lors de votre première inscription à une sortie.
- Au retour les articles rendus seront barrés proprement dans le cahier du matériel. La date effective de retour ne sera indiquée que si la totalité du matériel emprunté est restituée. Dans ce cas le chèque de caution peut-être repris, ou laissé au GUMS pour un emprunt ultérieur comme indiqué ci-dessus.
- Toute anomalie constatée dans l'utilisation d'un article doit être signalée par une note en laissant celui-ci en évidence dans le local (*voir note en fin). Notre sécurité à tous est à cette condition.
- La caution n'a pas vocation à être encaissée. Cependant, si le matériel n'est pas restitué dans les 2 semaines suivant la date de retour prévue et après une relance par téléphone ou courriel le chèque de caution sera encaissé.
- **C'est le ou la permanencier(e) ou le responsable de la sortie qui se charge de vérifier que tout est en règle et donc pas d'emprunt ni de retour en dehors des permanences ou réunions de préparation de sortie. (à valider)**

Merci et bonne course.

NOM :

Montant du chèque de caution joint :

DATE :

SIGNATURE :

TARIF DE LOCATION DU MATERIEL :

	WE	Semaine	Caution unique 215 €
DVA+pelle+sonde	8 €	15 €	
Baudrier	2 €	3 €	
Corde	3 €	7 €	
Crampons	2 €	3 €	
Piolet	2 €	3 €	
Casque	2 €	3 €	
Huit + 2 Mousquetons	1 €	3 €	



04/12/13

Exemples d'anomalies à signaler

les chutes sur les cordes en précisant le facteur de chute, un choc sur un DVA, un choc sur un casque ,....